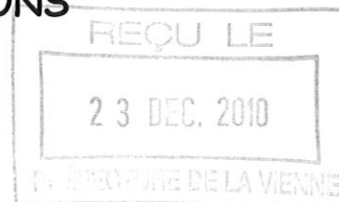


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d' ELECTRICITE
et d' EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REUNION du COMITE

Séance du 22 décembre 2010



Délib 2010/15 (Comité du 22 décembre 2010)

Le 22 décembre 2010, sur convocation du 16 décembre 2010, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session extraordinaire à 14 h 30, au siège du syndicat intercommunal, 78 avenue Jacques Cœur à POITIERS, sous la Présidence de M. LEPERCQ, Président.

Membres en exercice : 538

Quorum : n'a pas été atteint lors de la première réunion du 14 décembre 2010, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

179 délégués étaient présents ; aucun pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

4 - PROGRAMMES TRAVAUX FACE : AJUSTEMENT DES MONTANTS 2010 ET CREATION DE LA TRANCHE « INTEMPERIES » - DELIBERATION

M. Sébastien DUMAS, directeur des investissements à SRD, rappelle que le Comité, dans sa séance du 23 mars 2010, a approuvé le montant estimatif des programmes travaux 2010 du FACE.

La notification du FACE, reçue après le Comité du 23 mars 2010, précise la répartition départementale du FACE 2010, et fait ressortir des différences avec les montants votés par le Comité. Il convient donc de les ajuster.

1 - FACE 2010 - TRANCHE C : 1 109 000 € TTC

Nouvelle répartition (TTC) issue de la notification du FACE :

ORGANISME	Taux	MONTANT TTC
FACE	65,00 %	720 850 €
SIEEDV	18,61 %	206 385 €
Récupération TVA	16,39 %	181 765 €
Total	100 %	1 109 000 €

Pour rappel, le montant des travaux voté par le Comité du SIEEDV du 23 mars 2010 était de 1 083 600 € TTC.

2 - FACE 2010 - TRANCHE S (faible section et sécurisation) : 511 400 € TTC

Nouvelle répartition (TTC) issue de la notification du FACE :

ORGANISME	Taux	MONTANT TRANCHE FAIBLE SECTION TTC	MONTANT TRANCHE SECURISATION TTC
FACE	65,00 %	83 200 €	249 210 €
SIEEDV	18,61 %	23 821 €	71 351 €
Récupération TVA	16,39 %	20 979 €	62 839 €
Total	100 %	128 000 €	383 400 €
Total tranche S		511 400 €	

Pour rappel, le montant des travaux voté par le Comité du SIEEDV du 23 mars 2010 était de 498 600 € TTC.

3 - FACE 2010 - CREATION TRANCHE AI (intempéries) : 394 000 € TTC

Le 28 février 2010, le département de la Vienne a été touché par la tempête Xynthia. Dans ce contexte, le FACE a décidé de mettre en place une tranche spécifique « programme spécial intempéries » et a attribué au SIEEDV une dotation pour faire face aux dépenses induites par la tempête. Cette tranche a une validité de 4 ans et permettra de procéder au renforcement d'une partie des réseaux endommagés par Xynthia.

ORGANISME	Taux	MONTANT TTC
FACE	65,00 %	256 100 €
SIEEDV	18,61 %	73 324 €
Récupération TVA	16,39 %	64 576 €
Total	100 %	394 000 €

Le montant des autres programmes reste inchangé. Cette délibération complète celle portant la référence 2010/3 (Comité du 23/03/2010).

Le Comité à l'unanimité :

- approuve les nouveaux montants des programmes travaux notifiés par le FACE,
- valide la nouvelle tranche AI « intempéries » avec le financement correspondant dès l'exercice comptable 2010.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud LEPERCQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 décembre 2010

Publication ou notification le 5 janvier 2011